

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Maitre d'Ouvrage : MARSEILLE AMENAGEMENT

-
49 La Canebière
13232 Marseille cedex 01
Tél: 0488919191

**ZAC DES HAUTS DE SAINTE MARTHE
ETUDE PATRIMONIALE, ENVIRONNEMENTALE,
URBAINE ET FONCTIONNELLE DE LA PROPRIETE
MONTGOLFIER**

Date et heure limites de réception des offres

24 Octobre 2011 à 10 Heures

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 - VARIANTES	6
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
6.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE	7
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	7
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	7

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

ZAC DES HAUTS DE SAINTE MARTHE

Etude patrimoniale, environnementale, urbaine et fonctionnelle de la propriété Montgolfier

Le prestataire sera chargé de réaliser une étude patrimoniale, environnementale, urbaine et fonctionnelle de la propriété Montgolfier, composée de :

- * la prise en compte des contraintes du site et du projet d'aménagement de la ZAC des Hauts de Sainte Marthe, dans, et hors, la propriété Montgolfier ;
- * la conservation / restauration et le devenir de la bastide ;
- * la préservation du parc Montgolfier dans la perspective de la création d'un parc public ;
- * l'analyse des impacts de la ferme pédagogique sur le domaine bastidaire.

Le Maître d'Ouvrage sera conseillé dans son analyse des documents remis par un expert indépendant.

Lieu(x) d'exécution : 13014 MARSEILLE

Traverse Cade, chemin du bassin, boulevard Anatole de la Forge, impasse du bois Chenu.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 10 du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidats devront obligatoirement avoir les compétences :

- D'un architecte du patrimoine,
- D'un hydrogéologue
- D'un hydraulicien.
- D'un paysagiste
- D'un économiste

En cas de groupement le mandataire sera obligatoirement l'architecte du patrimoine.

1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante, ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les études seront financées selon les modalités suivantes : Marseille Aménagement intervient dans le cadre d'une concession publique d'aménagement consentie par la Ville de Marseille

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 4 du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- Le bordereau des prix unitaires
- Le détail estimatif

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable à l'adresse électronique suivante : <http://www.marseilleménagement.com>.

Les candidats peuvent aussi demander la transmission du dossier de consultation ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 17-II du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 8 Ord.2005;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 17-I du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 17-I du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 :

<i>Libellés</i>	<i>Niveau</i>
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;	
Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;	le candidat devra présenter des références en matière de parcs et jardins historiques, et si possible bastidaire et d'urbanisme.
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;	
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;	

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le bordereau des prix unitaires
- Le détail estimatif
- Le mémoire technique remis par le candidat, détaillant :
 - ◆ Les moyens humains et matériels spécifiquement mobilisés pour la réalisation de l'étude, avec fourniture d'un organigramme nominatif et présentation des CV des personnes affectées à la mission
 - ◆ La méthodologie mise en place au sein du groupement pour garantir le respect des délais fixés par le Maître d'Ouvrage, avec fourniture d'un planning général mentionnant les interactions au sein du groupement, et les interfaces avec la Maîtrise d'Ouvrage

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique, jugée au vu du mémoire remis par le candidat	60%
2-Prix des prestations	40%

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 18-I et 18-II du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p style="text-align: center;">ZAC DES HAUTS DE SAINTE MARTHE Etude patrimoniale, environnementale, urbaine et fonctionnelle de la propriété Montgolfier</p> <p style="text-align: center;">NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

MARSEILLE AMENAGEMENT
49, La Canebiere
au 5ème étage à l'heure d'ouverture des bureaux: 9h00-12h00 et 14h00-17h00
13232 Marseille cedex 01

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

6.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :
MARSEILLE AMENAGEMENT
49, La Canebiere
au 5ème étage à l'heure d'ouverture des
bureaux: 9h00-12h00 et 14h00-17h00
13232 Marseille cedex 01
Sylvie PERINELLI-ESCALLE
0488919191

Renseignement(s) technique(s) :
MARSEILLE AMENAGEMENT
49, La Canebiere
au 5ème étage à l'heure d'ouverture des
bureaux: 9h00-12h00 et 14h00-17h00
13232 Marseille cedex 01
Claire TURCHINI
0488919191

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.